

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 9 OCTOBRE 2024

**DEL-2024-258**

L'An deux mille vingt-quatre, le 9 octobre, à 13h30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 02/10/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

Mme PARIS.  
MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

**Avaient donné pouvoir :**

Mme TARAGON.  
MM. DAVIET, GYSELINCK.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, WENDLING.  
MM. AEBISCHER, BOUCHET, CALLET, CHASSAGNE, DEAGE, GILLET, GUILLOTTE, OBERLI.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes CHRISTIN, DARDE, JAILLET, PERRILLAT,  
MM. BOUVET, BRACONNIER, CHALLEAT, DUPERTHUY, GATINET, GRANGE, LOUVEAU, SELLECCHIA :  
du SYANE.

**Membres en exercice : 28**  
**Présents : 13**  
**Représentés par mandat : 3**

---

**Objet : NUMERIQUE - CYBERSECURITE : NOUVEL APPEL A PROJETS CYBERSECURITE DE L'AGENCE NATIONALE POUR LA SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION (ANSSI) DANS LE CADRE DE FRANCE 2030**

**Rapport présenté par M. Eric PEUGNIEZ.**

Conformément à ses statuts, le SYANE mène des actions d'accompagnement des collectivités dans leurs usages informatiques et numériques.

Au mois d'avril 2024, dans le cadre du volet « Cybersécurité » du plan France 2030, l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) a lancé un nouvel appel à projets visant à soutenir financièrement « *notamment des projets de renforcement de la sécurité numérique portés par des collectivités territoriales et des opérateurs publics de services numériques (OPSN)* ».

Les membres du Comité, dans la délibération n°2024-170 du Comité syndical du 20 juin 2024, ont approuvé le principe que le SYANE réponde à l'appel à projets de l'ANSSI « Cyber France 2030 » avec un projet conforme aux caractéristiques ci-dessus.

Les objectifs visés par cet appel à projets visaient à compléter, renforcer ou accompagner les précédents appels à projets, notamment celui de 2022 ayant donné naissance au service « Cyber Premiers Pas » du SYANE.

Le Comité de sélection de l'ANSSI qui s'est tenu le 12 septembre 2024 n'a accordé une subvention que pour une partie du projet déposé par le SYANE et les collectivités territoriales :

*« Le comité de sélection n'a donc retenu que le projet de déploiement « premier pas » qui met l'accent sur des mesures prioritaires et ciblant les collectivités les moins matures avec une enveloppe plus restreinte (limitant ainsi, pour l'ANSSI, l'impact d'une occurrence du risque de « non dépense » de la subvention si le SYANE n'obtenait pas suffisamment de « clients » pour cette offre de service). ».*

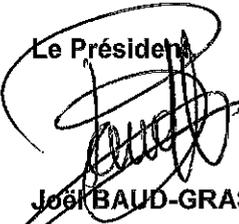
Le montant de subvention accordé au SYANE est de 28.000 €.

Dans le cadre de cet AAP, les projets sont subventionnés pour une durée maximale de 2 ans.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la convention de la subvention France 2030 n°FR2030RENF048 avec le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale,
2. à autoriser le Président à la signer.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président  
  
José BAUD-GRASSET.

